

AFSF : une aide financière pour les étudiants qui s'engagent dans l'armée

Les lycéens et les étudiants qui désirent débiter leur carrière professionnelle dans les forces armées peuvent bénéficier d'une aide financière pendant leurs études. Une allocation versée en contrepartie d'un engagement d'une durée minimale dans l'armée.



MODE D'EMPLOI DE L'ALLOCATION FINANCIÈRE SPÉCIFIQUE DE FORMATION

Armée de terre, armée de l'air et de l'espace, marine, gendarmerie : les forces armées du pays recrutent chaque année. Et pour des métiers dans différents domaines : télécommunications, BTP, informatique, domaine médical et paramédical, etc.

Pour inciter les jeunes à rejoindre ces différents corps d'armée, il a été mis en place une aide spécifique : l'allocation financière spécifique de formation (AFSF) au titre d'un recrutement militaire.

Un arrêté, datant du 29 octobre 2024, précise les modalités d'attribution de cette aide financière.

Ce texte liste les types de formation – elles s'étalent du baccalauréat professionnel au diplôme d'ingénieur –, les montants annuels attribués – de 1 200 à... 15 000 euros ! – et précise la durée minimale du contrat d'engagement. En effet, c'est la condition sine qua non pour prétendre à l'AFSF (appelée également « bourse au recrutement » dans l'armée de terre) : il faut s'engager à signer un contrat d'engagement avec le corps d'armée pour servir en tant que militaire (militaire du rang, sous-officier ou officier), dès l'obtention du diplôme.

A savoir :

Nouveauté : les apprentis sont aussi concernés

Le décret n° 2024-1097 du 2 décembre 2024 étend aux apprentis le bénéfice de l'allocation financière spécifique de formation. Dans son article 2 il est précisé : « Le candidat à l'engagement (...) peut bénéficier, en qualité d'élève, d'étudiant ou d'apprenti (...) d'une allocation financière spécifique accordée par le ministre de la défense ou par le ministre de l'intérieur pour la gendarmerie nationale, au titre d'une formation visant à l'acquisition des qualifications professionnelles requises pour la réalisation des contrats opérationnels des forces armées et formations rattachées. »

Pour bénéficier de l'AFSF, il faut suivre une procédure : dépôt de dossier, entretien, sélection... (voir plus bas "S'informer, p.2"). A savoir : les critères de revenus ne sont pas retenus comme critère d'attribution. De même, les étudiants qui bénéficient d'une bourse peuvent cumuler l'AFSF.



L'EXEMPLE DE L'ARMÉE DE L'AIR ET DE L'ESPACE

Diplômes concernés : bac pro, BTS, BUT, LMD (Licence Master Doctorat), diplôme d'ingénieur.

Montants des bourses : niveau bac pro : 4000 euros ; niveau BTS (bac + 2) : 4 000 euros ; niveau bac + 3 à bac + 5 : de 4 000 euros à 15 000 euros.

Domaines de formation / secteur d'activité : aéronautique, informatique, télécommunications, cyber...

Durée d'engagement : 3 ans si l'AFSF est perçue pendant 1 an ; 5 ans si l'AFSF est perçue pendant 2 ans.

S'INFORMER

Pour demander à bénéficier de l'allocation financière spécifique de formation (AFSF), il faut déposer un dossier auprès des services de l'armée concernée. Attention, cette aide n'est pas attribuée automatiquement, la candidature est évaluée (examen du dossier, épreuves de sélection...), et c'est une commission qui octroie ou non cette allocation.

Pour se renseigner sur l'AFSF, il faut se rapprocher d'un CIRFA, Centre d'Information et de Recrutement des Forces Armées. Annuaire à consulter [ICI](#). Pour la gendarmerie, il faut contacter le CIR, centre d'information et de recrutement : annuaire à consulter [ICI](#).

De même, il ne faut pas hésiter à se renseigner lors des salons et forums d'orientation où les forces armées sont généralement présentes.

Pour en savoir plus spécifiquement sur l'AFSF dans :

L'armée de l'air et de l'espace



L'ARMÉE DE L'AIR ET DE L'ESPACE FINANCE VOS ÉTUDES

L'Allocation Financière Spécifique de Formation (AFSF) est une allocation versée à des élèves ou des étudiants s'engageant à servir en qualité de militaire après l'obtention d'un diplôme ou la validation d'une formation intéressant l'armée de l'Air et l'Espace.

CETTE ALLOCATION S'ADRESSE À VOUS SI VOUS PRÉPAREZ

L'armée de terre



BÉNÉFICIER DE LA BOURSE AU RECRUTEMENT

L'armée de Terre propose un accompagnement (sur sélection) lors de vos études grâce à une allocation financière allant de 3 000 € à 10 000 €.

Vous êtes lycéen ou déjà étudiant ? L'armée de Terre vous aide à financer vos études grâce à la bourse au recrutement. Cette allocation financière est versée à des élèves

La marine nationale



MINISTÈRE DES ARMÉES ET DES ANCIENS COMBATTANTS
Liberté
Égalité
Fraternité

CAP, BAC PRO, BTS, CS, BUT : ON EMBARQUE ENSEMBLE ?

Découvrez les doubles cursus Education nationale et Enseignement supérieur X Marine nationale

LA MARINE RECRUTE.FR

NOUVEAU EMBARQUEZ POUR VIE D'AVENTURES
MARINE NATIONALE

La gendarmerie



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES OUTRE-MER
Liberté
Égalité
Fraternité

ALLOCATION FINANCIÈRE SPÉCIFIQUE DE FORMATION

Gendarmerie nationale